



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

Examen ponctuel terminal des
Baccalauréats professionnels
Brevets des métiers d'Art.

EPREUVE :
SAUVETAGE

Année scolaire 2012-2013

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13 621 Aix-en-Provence Cedex 1
Téléphone : 04.42.91.70.00

En référence aux arrêtés du 10 février 2009 (BOEN spécial N°2 du 19 février 2009 MENE 0829948a) et du 15 juillet 2009 (BOEN N° 31 du 27 août 2009 0916587a), ainsi qu'aux notes de service du 8 octobre 2009 (BO N°42 du 12 novembre 2009). Cette brochure présente pour l'Académie d'Aix-Marseille, les activités physiques et sportives retenues pour la session 2013 des Examens des Baccalauréats Professionnels et des Brevets des métiers d'Art.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal concernent :

« Art. 3 : Les candidats individuels, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED), les candidats relevant de handicap ou présentant une inaptitude partielle, aptes à subir l'épreuve mais dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du contrôle en cours de formation. »

- ☞ Le Contrôle Ponctuel Terminal s'effectue sur deux épreuves.
- ☞ Les candidats choisiront dans la liste ci-dessous un ensemble de deux épreuves :

ENSEMBLE N° 1 :	Demi-Fond (3 x 500 m) - Badminton en simple
ENSEMBLE N° 2 :	Demi-Fond (3 x 500) - Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 3 :	Sauvetage - Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 4 :	Gymnastique aux agrès - Basket ball
ENSEMBLE N° 5 :	Sauvetage - Basket ball

- ☞ La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.
- ☞ Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir leur sécurité.
- ☞ Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec sa convocation accompagnée d'un certificat médical d'aptitude (au dos de la convocation) dûment renseigné (signature et tampon du médecin) et d'une pièce d'identité.

EPREUVE : SAUVETAGE

I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

- ☞ Epreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat.
- ☞ Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant au moins 8 obstacles à franchir. Ces obstacles sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2m. Les modalités de franchissement sont libres. Tout contact avec un obstacle est pénalisé. Le nombre de tentatives de franchissement est limité à 10 sur l'ensemble du parcours.
- ☞ Au terme du parcours d'obstacles, et sans arrêt, l'élève remonte en surface le mannequin choisi immergé à environ 2m de profondeur, et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'aller retour en temps limité (1 minute maximum). Pour chaque passage, deux mannequins au moins sont immergés; le candidat identifie celui choisi dans son projet.
- ☞ Le candidat communique avant le début de l'épreuve son projet personnel de parcours : performance chronométrée, nombre d'obstacles franchis, type de mannequin remorqué (enfant ou adulte).

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

- ☞ L'épreuve se déroule en bassin de 25 ou de 50 m.
- ☞ Le port du bonnet de bain est obligatoire. Ne sont pas autorisés le short ou bermuda pour les garçons. Le port du maillot de bain une pièce pour les filles est vivement conseillé.
- ☞ Le port des lunettes est autorisé et conseillé.
- ☞ Le jury a autorité pour interdire le départ à un candidat dont la tenue n'est pas conforme au règlement intérieur de l'établissement.

III - COMPÉTENCES ATTENDUES :

Deux niveaux de compétences sont proposés aux candidats afin de les aider dans leur préparation. Le niveau 1 de compétences constitue l'exigence minimale attendue.

- ☞ NIVEAU 4 : En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.

IV - DÉROULEMENT DE L'EVALUATION :

Un temps d'échauffement et de découverte du parcours de 15 minutes sera organisé avant l'épreuve.

1. PARCOURS D'OBSTACLES CHRONOMETRE

- ☞ Départ du plot (saut ou plongeon). Le chronomètre est déclenché.
- ☞ Les modes de déplacement nagés sont au choix du candidat.
- ☞ Pour chaque virage, le candidat devra toucher le mur avec au moins une partie du corps.
- ☞ Les 8 obstacles sont de 2 natures :
 - 1- verticale cerceaux immergés à 1 m de profondeur
 - 2- horizontale tapis placés en surface d'une longueur de 2 m
- ☞ Le candidat essaiera de franchir ces obstacles sans aucun contact. Passer les obstacles sans les heurter est valorisé. Le nombre de tentatives de franchissement est limité à 10.
- ☞ Le chronomètre est arrêté à l'issue des 200 m lorsque le candidat touche le mur.
- ☞ Un abandon dans cette partie de l'épreuve entrainera la note de 0/20.

2. RECHERCHE DU MANNEQUIN ET REMORQUAGE

- ☞ A l'arrivée du 200m, le candidat remonte en surface le mannequin choisi immergé à 2 m de profondeur et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'aller retour en temps limité (1 minute maximum).
- ☞ La position du mannequin voies respiratoires émergées est valorisée.
- ☞ Il n'est pas autorisé de toucher les murs de la piscine ni les lignes d'eau lors de cette recherche.
- ☞ Le candidat est limité à 3 tentatives pour la recherche de mannequin.

VI - MODALITES D'ÉVALUATION :

Cf. tableau page 5

LIVRET CANDIDAT SESSION 2013

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPE D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE POUR LE		
NIVEAU 4 En choisissant son mode de nage, se déplacer vite sur une distance longue tout en franchissant en immersion une série d'obstacles variés disposés régulièrement sur un parcours choisi, puis remorquer en surface un objet préalablement immergé, sur un aller-retour dont la distance est déterminée par le nageur.		Épreuve comportant un parcours de franchissement d'obstacles chronométré d'une distance de 200m, prolongé sans interruption par le remorquage d'un mannequin sur une distance de 10 à 40m choisie par le candidat. Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant au moins 8 obstacles à franchir. Ces obstacles sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2m. Les modalités de franchissement sont libres. Tout contact avec un obstacle est pénalisé. Le nombre de tentatives de franchissement est limité à 10 sur l'ensemble du parcours. Au terme du parcours d'obstacles, et sans arrêt, l'élève remonte en surface le mannequin choisi immergé à environ 2m de profondeur, et le remorque sur une distance choisie, sous forme d'aller retour en temps limité (1 minute maximum). Pour chaque passage, deux mannequins au moins sont immergés; le candidat identifie celui choisi dans son projet. Le candidat communique avant le début de l'épreuve son projet personnel de parcours : performance chronométrée, nombre d'obstacles franchis, type de mannequin remorqué (enfant ou adulte).		
POINTS À AFFECTER	ÉLÉMENTS À ÉVALUER	COMPÉTENCE DE NIVEAU 4 EN COURS D'ACQUISITION	COMPÉTENCE DE NIVEAU 4 ACQUISE	
12/20	Performance chronométrique lors du franchissement d'obstacles Distance de remorquage aller-retour et respect du temps imparti	Moins de 7.15 (G), 8.00 (F) 0,5 pt 6.45 (G), 7.30 (F) 1 pt 6.15 (G), 7.00 (F) 1,5 pt 5.45 (G), 6.30 (F) 2 pts	Moins de 5.30 (G), 6.15 (F) 2,5 pts 5.15 (G), 6.00 (F) 3 pts 5.00 (G), 5.45 (F) 3,5 pts 4.45 (G), 5.30 (F) 4 pts	Moins de 4.30 (G), 5.15 (F) 4,5 pts 4.15 (G), 5.00 (F) 5 pts 4.00 (G), 4.45 (F) 5,5 pts 3.45 (G), 4.30 (F) 6 pts
05/20	Nombre d'obstacles franchis Les contacts avec les obstacles sont autorisés mais pénalisés chacun d'un demi point. Nature de l'objet remorqué	2 : 0,5 pt 3 : 1 pt 4 : 1,5 pts Mannequin enfant, dont les voies respiratoires demeurent le plus souvent émergées : 0,5 pt	5 : 2 pts 6 : 2,5 pts Mannequin adulte dont les voies respiratoires demeurent le plus souvent émergées : 1pt	7 : 3 pts 8 : 3,5 pts Mannequin adulte dont les voies respiratoires demeurent constamment émergées : 1,5 pts
03/20	Conformité au projet annoncé	Le parcours réalisé diffère du projet annoncé dans le nombre d'obstacles franchis. Plus d'1 obstacle de différence. : 0 pt 1 obstacle de différence : 1 pt	Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé dans le nombre d'obstacles franchis mais la performance chronométrée varie (écart de 10" à 20" en plus ou en moins) : 2 pts	Le parcours réalisé est conforme au projet annoncé et pour la performance chronométrée (écart toléré de plus ou moins 10") : 3 pts

LIVRET CANDIDAT SESSION 2013